



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

**Constitution d'une liste restreinte de
prestataires pour la diffusion de spots
audios en langues locales**

Préambule

L'urbanisation grandissante en Afrique de l'Ouest et les changements climatiques ont accéléré la réduction des surfaces agricoles et l'appauvrissement des pâturages naturels. L'accès aux fourrages devient difficile pour les éleveurs, ce qui affecte fortement la performance de la chaîne de valeur lait local et accentue les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Le Bénin n'échappe bien évidemment pas à cette réalité. Ces dernières années, face à la variabilité climatique et à la forte urbanisation, les conflits entre éleveurs de bovins et agriculteurs dans ce pays se sont aggravés. Dans les départements du Borgou et de l'Alibori, départements qui concentrent à eux seuls 85 % du cheptel national, les éleveurs sont obligés de parcourir de grandes distances pendant la saison sèche (mi-novembre à mi-Mai) pour trouver des ressources nécessaires à l'alimentation de leurs troupeaux. Mais à chaque déplacement, des incidents graves opposant ces éleveurs transhumants et les agriculteurs des zones d'accueil et de transit, sont fréquemment enregistrés.

Pour limiter ces conflits et faciliter la cohésion sociale, le Centre Africain pour le Développement Equitable (ACED) en partenariat avec l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants au Bénin (ANOPER) et l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADECOB), a initié le projet de « mise en place d'unités de production d'aliments pour bétail au Bénin ». Cette initiative, financée par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO, a un double objectif : améliorer l'accès à tout moment de l'année à l'aliment pour bétail pour les éleveurs du Borgou, et promouvoir l'emploi des jeunes dans la filière viande et lait. C'est également un projet innovant qui s'inscrit dans le cadre des grandes orientations de sédentarisation de l'élevage au Bénin.

Dans le cadre de cette initiative, le consortium ACED-ADECOB-ANOPER a prévu de sensibiliser les éleveurs dans les noyaux laitiers sur l'importance des aliments pour bétail. Cette sensibilisation se fera via la diffusion de spots audios en langues locales sur les radios de proximité les plus écoutées.

Informations générales

Projet	Projet de mise en place d'unités de production d'aliments pour bétail au Bénin
Source de financement	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)
Méthode de sélection	Sélection basée sur la qualification des prestataires et effectuée par le comité de pilotage
Référence sélection	27/24/ACED/ARAA
Objet	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE DE PRESTATAIRES POUR LA DIFFUSION DE SPOTS AUDIOS EN LANGUES LOCALES
Date de publication	17 juin 2024
Date limite	12 juillet 2024 à 17h GMT+1

1. Le Centre Africain pour le Développement Equitable (ACED), en partenariat avec l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants au Bénin (ANOPER) et l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADECOP), a bénéficié d'un financement de ARAA pour la mise en œuvre du « projet de mise en place d'unités de production d'aliments pour bétail au Bénin ».
2. Dans le cadre de ce projet, le consortium ACED-ANOPER-ADECOP a prévu la diffusion de spots audios en langues locales sur les radios locales ou de proximité les plus écoutées dans la commune de Tchaourou. Ces spots serviront de supports pour sensibiliser les éleveurs sur l'importance des fourrages et aliments pour bétail.
3. Ces spots seront diffusés en langues Nago, Bariba et Peulh.
4. La participation au présent avis à manifestation est ouverte aux structures béninoises structures locales spécialisées dans la radiodiffusion et la communication en langues locales et qui sont intéressées à fournir des services de radiodiffusion dans le cadre de ce projet. Ces structures doivent se situer dans le Nord Bénin et diffuser localement dans la commune de Tchaourou.

5. Les structures intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : acquisitions@acedafrica.org et l.todome@acedafrica.org avec en objet « Fourniture de services de diffusion de spots en langues locales ».
6. Cet avis à manifestation d'intérêt peut être consulté sur les site web de ACED (www.acedafrica.org), ADECOB (www.adecob.org) et ANOPER (www.anoper.bj) ainsi que sur leurs divers canaux de communication.
7. Le comité de pilotage examinera la pertinence des Manifestations d'intérêt au regard des critères suivants :
 - Être une structure exerçant dans le domaine de la radiodiffusion et reconnue par la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication et autorisée à exercer en tant que telle ;
 - Disposer dans son personnel des qualifications, compétences et expériences pour la fourniture des services de diffusion de spots audiovisuels ;
 - Être une structure radiophonique de proximité avec une audience significative dans la commune de Tchaourou ;
 - Avoir des programmes diffusés dans les langues locales : Nago, Bariba, et Peulh.
8. Le comité de sélection dressera une liste restreinte d'au moins trois (03) structures sur la base des manifestations d'intérêts reçues et auxquelles une demande de cotation sera adressée pour la diffusion des spots.
9. Les structures intéressées peuvent envoyer les manifestations d'intérêt à l'adresse suivante acquisitions@acedafrica.org et l.todome@acedafrica.org avec la mention « AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE DE PRESTATAIRES POUR LA DIFFUSION DE SPOTS AUDIOS EN LANGUES LOCALES » au plus tard le 12 juillet 2024 à 17h GMT+1.
10. Ces manifestations devront contenir les informations suivantes :
 - une lettre de manifestation d'intérêt précisant la compréhension des enjeux du projet par le soumissionnaire ;
 - une brève présentation de la structure avec la preuve de leur existence

- légale, une liste du personnel clé ainsi que leur curriculum vitae ;
- un document résumant les programmes diffusés et leur contenu ;
 - les rapports d'audience sur les programmes habituellement diffusés seront un atout ;
 - des références de missions antérieures similaires notamment dans le domaine agricole seront un atout.

A signé



Fréjus THOTO

Le Directeur Exécutif



**Centre Africain pour le
Développement équitable**

Abomey-Calavi, Bénin

+229 693 621 21

www.acedafrica.org

contact@acedafrica.org